

RÉPLANTATION LOCALE, RÉPARATION GLOBALE

Le récent partenariat entre EDF et la Fédération des conservatoires botaniques nationaux (FCBN) se cristallise autour des enjeux de la revégétalisation. Tour d'horizon d'un procédé à l'avenir florissant.

PAR JEAN-BAPTISTE POUCHAIN

L'heure n'est plus à faire fleurir que du béton : aujourd'hui, de plus en plus, on fait (re)pousser des plantes. L'homme, par ses activités industrielles ou agricoles, a significativement réduit les espaces végétalisés et dégradé les sols, condamnant des sites entiers à l'aridité écologique. Plusieurs acteurs cherchent désormais à reconquérir ces espaces de façon intelligente en revégétalisant. « Les bienfaits de la replantation sont multiples, explique Damien Provendier, animateur de projet à la FCBN. Cela préserve la fertilité des sols, empêche l'érosion des terrains pentus et des berges, favorise le retour de la biodiversité en attirant la faune. » L'enjeu global de la revégétalisation est de recréer des écosystèmes, de rétablir des continuités écologiques auxquelles même les plus petits espaces verts peuvent apporter leur feuille. C'est la quête de la fameuse « trame verte » : entre deux bouts de nature, une haie constituée d'espèces locales fera toujours une meilleure autoroute à oiseaux, insectes et autres petits mammifères, qu'une friche industrielle.



EDF - PHILIPPE ERANIAN

UTILISER des semences locales pour renaturer est une nécessité.

remplacer certaines places par des arbres. Cela créerait une continuité écologique avec l'espace vert attenant et procurerait de l'ombre aux voitures durant l'été, incitant les usagers à moins utiliser la climatisation, et donc à moins émettre de CO₂... On rentrerait dans un cercle vertueux ! » EDF étant le plus souvent localitaire de ses sites tertiaires, une telle démarche implique toutefois de la concertation avec les propriétaires concernés.

Savoir quelles espèces planter

Que doit-on replanter ? Pour EDF, c'est la question centrale de la revégétalisation, qui a notamment motivé son partenariat avec la FCBN en 2015. L'expertise des conservatoires botaniques permet d'établir l'état de conservation des habitats à travers des diagnostics de terrain, puis de faire des préconisations en génie végétal sur les espèces à replanter. « On parle de trajectoire », explique Damien Provendier. « On a un site dénaturé, appauvri, et on décide vers quel type de milieu on veut aller : ouvert, forestier, humide, etc... Et, *in fine*, quelles espèces seront adaptées à ce milieu. » EDF tient également à porter une attention particu-

lière à la provenance des végétaux et a diffusé pour cela une liste, établie par sa R&D en partenariat avec le Museum national d'histoire naturelle, des espèces exotiques envahissantes à éviter. « On veut garder une maîtrise de ce qui s'installe sur notre foncier », souligne Marine Kuperminc. « Les espèces exotiques envahissantes présentent un risque, car elles s'installent facilement sur les espaces artificialisés et contribuent au déclin de la biodiversité en supplantant les espèces locales. » Dans certains des sites contraints d'EDF, tel que celui, monagnoux, de Romanche-Gavet, utiliser des semences locales pour renaturer est une nécessité : leur bagage génétique les rend adaptées aux conditions écologiques et climatiques propres au site. C'est pourquoi EDF soutient le projet « Végétal local » de la FCBN, animé par Damien Provendier : un label garantissant l'origine locale et la diversité génétique des végétaux sauvages commercialisés. Les pépiniéristes sont contrôlés sur un système de traçabilité, depuis la collecte dans la nature (qui doit respecter la conservation de la ressource) à la commercialisation, en passant par la multiplication des plants. Actuellement, il existe 11 sociétés productrices de végétaux labellisés, pour un total d'environ cinquante espèces réparties selon onze zones d'origine biogéographique. « C'est un travail de réinscription du végétal dans le contexte local, dont EDF a été l'un des premiers partenaires », conduit Damien. « Une revégétalisation en circuit court, en somme ! »

EDF, de par la taille de son foncier, a un rôle à jouer dans la revégétalisation des espaces. « C'est pour les sites des usines thermiques qu'il y a le plus d'enjeux », souligne Marine Kuperminc, ingénieur d'études Environnement. « Beaucoup sont aujourd'hui arrêtés et déconstruits, mais on doit les gérer dans la durée, en vue d'une future vocation industrielle ou tertiaire. La revégétalisation offre alors une option intéressante pour favoriser temporairement la biodiversité sur ces espaces. » Quant aux sites de production nucléaire et hydroélectrique, ils seront plutôt revégétalisés dans le cadre de mesures compensatoires. Le chantier isérois de Romanche-Gavet en est un exemple pionnier, avec près de 3 km de berges renaturées à l'aide d'une graminée, la calamagrostide argentée, qui favorisera l'installation d'espèces limitant l'érosion, tel que le saule. La DIAG (Direction immobilière et assurances groupe) d'EDF porte également un intérêt particulier sur la question, en rapport avec ses sites tertiaires. Déjà engagée dans une politique d'arrêt des produits phytosanitaires dés herbant à échéance de 2020, elle souhaite enrichir la diversité écologique de ses sites administratifs, notamment sur les parkings. « Le site de Bordeaux-Mérignac possède environ 300 places de parking sur lesquelles n'existe aucune végétation, raconte Jean Pelloux-Prayer, référent biodiversité à la DIAG. On va proposer un plan de gestion pour

REVÉGÉTALISATION SÉDIMENT-TERRRE



DR

Et si le « terreau » de demain provenait des rivières ? C'est la question posée par un docteur, Gaëtan Fourvel, dont la thèse EDF explore la « fertilité physique de sols urbains construits à partir de sédiments de barrage ». Aujourd'hui, lorsque l'on végétalise une ville, la terre utilisée provient de sols agricoles. Dans le but de préserver cette ressource, les travaux de Gaëtan, réalisés en partenariat avec le Laboratoire d'environnement physique de la plante horticole (EPHOR) d'Agrocampus Ouest d'Angers, étudient la pertinence de lui substituer des sédiments fins de barrage, seuls ou en mélange avec du compost de déchets verts. Ces sédiments, qui ne sont pas remis en eau au même titre que les autres pour assurer la continuité écologique des rivières, sont actuellement considérés comme des déchets urbains, non plus au détriment d'autres sols, mais en recyclant une matière jusque-là ignorée. Des tests à différentes échelles sont en cours... L'émergence d'une nouvelle filière agronomique ?

ONF REBOISER FONTEVRAUD

Depuis décembre 2014, la centrale nucléaire de Chinon est liée par convention de mécénat à l'Office nationale des forêts (ONF), gestionnaire de 3 000 hectares en forêt militaire de Fontevraud, au cœur du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine. 30 000 euros sont alloués par EDF sur trois ans, pour effectuer des actions de sensibilisation et de reboisement. Ainsi, 2 500 arbres (essentiellement des chânes) ont été plantés par l'ONF et, depuis l'an passé, des écoliers viennent découvrir ce domaine d'ordinaire interdit au public et continuer la plantation. À terme, ce sont plus de 4 000 plants de bois précieux – merisiers, alisiers, corniers, érable –, en lien avec le patrimoine végétal régional, qui plongeront leurs racines en pays de Loire !